

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Séance du 18 juillet

Sont présents : Son Honneur le Maire Bouchard, et Messieurs les échevins J. L. Guillet, M. Daigle, A. Demers, N. Demers, M. Côté, L. G. Lalime et V. Hébert formant quorum.

Lecture et approbation des minutes des trois dernières séances.

Le rapport des élections municipales est lu et déposé aux archives.

Des lettres de remerciements pour sympathies sont lues et déposées aux archives.

Conformément à l'avis donné à la dernière séance ordinaire, l'échevin L. J. Guillet, secondé par l'échevin M. Côté, propose l'adoption du règlement No. 328 limitant le poids total des véhicules moteurs circulant dans les rues de la cité de Saint-Hyacinthe. Adopté à l'unanimité.

Son Honneur le Maire quitte le fauteuil présidentiel et est remplacé par le maire suppléant J. L. Guillet.

Conformément à un avis donné à la dernière séance régulière, il est proposé par l'échevin N. Demers, secondé par l'échevin A. Demers, et résolu à l'unanimité qu'une somme d'environ \$300.00 soit mise à la disposition du comité d'éclairage pour éclairer la rue Turcot, l'estrade et la maison du gardien au parc Laframboise.

Il est proposé par l'échevin M. Côté, secondé par l'échevin N. Demers, et résolu à l'unanimité que le rôle d'évaluation des immeubles augmentés en valeur par des constructions ou améliorations, ou diminués par destruction ou division soit homologué.

Lue une requête de la Southern Canada Power Company Limited demandant réduction de l'évaluation de son usine à gaz, vu la destruction de certaines bâtisses.

Il est proposé par l'échevin M. Côté, secondé par l'échevin M. Daigle, et résolu à l'unanimité que l'évaluation de cet immeuble soit réduite à \$6,000.00.

Son Honneur le Maire reprend le fauteuil présidentiel.

Une lettre du directeur du logement est lue et déposée dans les archives.

Lecture d'une lettre de la Cie A. A. Côté & Fils, Limitée, demandant une mainlevée d'hypothèque pour la somme de \$1,000.00, vu qu'elle a rempli, pour l'année terminée le six juin dernier, les obligations assumées par le règlement No 283 et l'acte de constitution d'hypothèque, et lecture du rapport du greffier.

Il est proposé par l'échevin J. L. Guillet, secondé par l'échevin N. Demers, et résolu à l'unanimité qu'une mainlevée d'hypothèque pour la somme de \$1,000.00 soit accordée à la Cie A. A. Côté & Fils, Limitée, suivant le règlement No. 283.

Le rapport du greffier de la Cour du Recorder, pour le mois de juin dernier, est lu et déposé dans les archives.

La lettre de M. L. H. Marcotte est lue et laissée sur la table pour étude.

La requête demandant un trottoir sur la rue Trudeau est lue et référée au département de la voirie pour étude.

Le rapport de l'Association des Assureurs est déposé aux archives.

Les applications comme constables sont déposées dans les archives.

Le rapport des départements de police et feu, pour le mois de juin est lu et déposé dans les archives.

Il est proposé par l'échevin J. L. Guillet, secondé par l'échevin M. Daigle et résolu à l'unanimité que Mre J. O. Beaugard soit autorisé à plaider pour représenter la ville dans la cause de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce, contre l'incendie, contre la cité.

Une lettre de la distillerie est référée au département d'aqueduc.

Lecture de la lettre de M. Wilfrid Girouard au sujet de la licence qu'il a demandée pour le Grand Hôtel.

Attendu que M. Wilfrid Girouard a fourni, par écrit et verbalement, certaines informations au sujet de la licence qu'il a demandée pour ouvrir le Grand Hôtel, il est proposé par l'échevin A. Demers, secondé par l'échevin L. G. Lalime, et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal déclare ne plus s'objecter à ce que cette licence lui soit accordée, à condition que la Commission ait la preuve que l'hôtellerie proprement dite sera exploitée par M. Girouard à son profit et sous sa responsabilité, et que les autres conditions exigées par la loi et les règlements pour les établissements de première classe soient rencontrées pour le dit établissement.

Il est proposé par l'échevin M. Côté, secondé par l'échevin N. Demers, que l'échevin J. L. Guillet soit nommé maire suppléant. Adopté, l'échevin Guillet s'abstenant de voter.

Il est proposé par l'échevin J. L. Guillet, secondé par l'échevin M. Daigle, et résolu à l'unanimité que les comités permanents soient composés comme suit :

Comité des finances : l'échevin A. A. Côté, président, et les échevins E. Payan, J. L. Guillet, M. Côté et N. Demers.

Comité de la voirie : l'échevin A. Demers, président, et les échevins M. Daigle, L. G. Lalime, J. E. Lanoix et E. Payan.

Comité de l'aqueduc : l'échevin E. Payan, président, et les échevins J. L. Guillet, A. A. Côté, M. Daigle et A. Demers.

Comité de la police : l'échevin Magloire Côté, président, et les échevins V. Hébert, A. A. Côté, N. Demers et L. G. Lalime.

Comité du feu : l'échevin J. E. Lanoix, président, et les échevins E. Payan, L. G. Lalime, M. Daigle et A. Demers.

Comité d'éclairage : l'échevin N. Demers, président, et les échevins J. E. Lanoix, J. L. Guillet, M. Côté et E. Payan.

Comité des marchés : l'échevin M. Daigle, président, et les échevins V. Hébert, M. Côté, J. E. Lanoix et L. G. Lalime.

Comité d'hygiène : l'échevin L. G. Lalime, président, et les échevins M. Côté, A. A. Côté, A. Demers et E. Payan.

Comité des parcs : l'échevin V. Hébert, président, et les échevins N. Demers, J. E. Lanoix, A. Demers et J. L. Guillet.

La requête au sujet de la décharge longeant le chemin de fer du Grand Tronc au sud-ouest de la rue Bourdages est lue et laissée sur la table pour étude.

Il est proposé par l'échevin J. L. Guillet, secondé par l'échevin V. Hébert, et résolu à l'unanimité que l'ingénieur de la ville reçoive instruction de faire des plans des travaux requis pour protéger la ligne sud-est de la rue St-Simon, à son extrémité située près de la rivière, de faire un estimé et de faire un rapport le plus tôt possible.

Lecture et approbation des comptes, et la séance est levée.

DISCOURS DE M. RENE MORIN M.P.

Avant la clôture de la session fédérale, qui a duré cinq mois, les conservateurs ont soulevé un vif débat sur la question de la ratification du traité de pêcheeries entre le Canada et les Etats-Unis. Ce débat fut une attaque violente contre le gouvernement par les conservateurs. Ce qui leur faisait surtout de la peine, c'est que l'honorable M. Lapointe avait été autorisé à signer seul ce traité, au lieu de l'ambassadeur anglais à Washington, au nom de Sa Majesté le Roi d'Angleterre et du Canada.

Naturellement, à cette occasion, les conservateurs se sont fait bien chausser par la députation libérale, qui leur a rappelés éloquentement quels sont nos pouvoirs, nos droits et privilèges lorsqu'il s'agit de traiter avec nos voisins, et même en d'autres circonstances, de questions intéressant exclusivement le Canada.

Parmi ceux qui ont donné une vigoureuse réplique aux arguments des conservateurs se trouve M. René Morin, député de Saint-Hyacinthe-Rouville. M. Morin a prononcé un excellent discours qui lui a valu les éloges de toute la députation, et spécialement de l'honorable MacKenzie King. Nous commençons à en donner la publication cette semaine, avec l'assurance qu'il intéressera au plus haut point tous nos lecteurs.

Voici le texte du discours de M. René Morin :

Monsieur l'Orateur, après le discours éloquent et documenté du ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Lapointe) sur cette importante question, il sied mal à un modeste député, à la onzième heure de la session, de s'étendre longuement sur la résolution en discussion. Cependant, la question est très importante et à mon sens, les arguments à l'appui de l'attitude qu'a adoptée le Gouvernement ne sont pas encore épuisés. Je prendrai donc la liberté d'exposer mes vues à la Chambre sur certains aspects du problème qui n'ont pas encore été touchés.

En premier lieu, il y a un raisonnement très fort à tirer, si nous passons en revue les diverses étapes qui ont marqué l'évolution de nos relations internationales, depuis l'établissement de la Confédération. Cependant, je ne m'arrêterai pas à ces différentes étapes historiques, car, bien que l'argument ait une certaine valeur par lui-même, il n'est pas très concluant. Je relève toutefois une excellente appréciation de cet argument dans un ouvrage publié tout récemment par M. Porritt et intitulé: FISCAL AND DIPLOMATIC FREEDOM OF THE OVERSEAS DOMINION. Voici l'appréciation que fait l'auteur de cette évolution :

"Les statuts de Westminster ne renferment aucune loi consacrant l'initiative en matière diplomatique dont jouissent les dominions aujourd'hui. Toutefois, ils jouissent d'une liberté d'action, qui est reconnue et garantie, comme on peut le dire maintenant de tant d'autres choses dans l'organisation politique de l'Angleterre et de l'empire, en vertu de l'usage ou de la constitution."

Le plus fort argument que je me propose d'avancer provient, à

mon humble avis, de l'attitude que le Canada a adoptée à l'époque de la signature du traité de paix et de la création de la Société des Nations. Quand le traité de paix fut signé à Versailles, chacun des dominions autonomes était représenté par des délégués spéciaux, distincts de ceux de l'Angleterre et ayant reçu directement du roi les pleins pouvoirs dont ils jouissaient sur l'avis de leurs gouvernements respectifs ; chacun agissait pour le compte de son gouvernement, comme une entité distincte.

A l'époque où fut constituée la Société des Nations, les dominions autonomes réclamèrent et obtinrent la reconnaissance d'un statut distinct qu'eux leur conféraient l'existence internationale. Ils furent admis dans la Société, à titre d'états distincts et sur le même pied que tous les petits états indépendants. Leurs représentants furent admis comme ceux de tous les autres membres de la Société dont la souveraineté n'a jamais été mise en doute. On peut donc dire, qu'à partir de cet instant, le gouvernement anglais et les autres pays étrangers, qui font partie de la Société des Nations, ont reconnu aux dominions autonomes un statut séparé et distinct de celui que possède l'empire britannique dans son ensemble. Qui pourra soutenir à cette heure, après que le Canada a été admis dans la Société des Nations, comme entité distincte et sur un pied d'égalité avec les autres pays jouissant de leur pleine souveraineté, et ayant ses propres représentants, qu'il n'a pas droit à un statut et à une somme de liberté diplomatique lui permettant d'agir à sa guise dans ses relations avec les pays étrangers, dès qu'il s'agit de questions qui le concernent exclusivement ?

Personne, à cette époque, n'a songé à nier aux dominions ce nouveau statut qu'ils avaient acquis par les sacrifices consentis pour la cause de l'empire.

Il était reconnu par tous les principaux hommes d'Etat de l'empire. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a cité lord Milner et M. Lloyd George. Je ferai, à mon tour, une citation des plus importantes, je citerai le lieutenant-colonel Amery, alors sous-secrétaire d'Etat pour les Colonies et le premier lord de l'Amirauté. Les paroles que je trouve dans un discours qu'il prononçait à la Chambre des Communes le 30 juillet 1919 sont encore plus explicites que celles-là. Voici ce qu'il disait :

"Ce qui a le plus impressionné le monde extérieur c'est qu'à la conférence de Paris la parfaite égalité des dominions avec nous-mêmes comme nations a été reconnue non seulement par nous, mais par les autres gouvernements. Ils ont été traités non seulement comme nations égales au sein de la fraternité de l'empire britannique, mais comme nation égales aux autres nations en dehors de l'empire, et je sais qu'il est des impérialistes, je dirais timorés, qui pensent que c'est là le commencement de la fin de toute unité impériale effective. Je suis exactement convaincu du contraire ; j'ai toujours pensé qu'une unité impériale plus étroite ne pouvait reposer que sur la reconnaissance de la plus entière égalité de statut entre nous-mêmes et les autres dominions de l'empire."

Dans les dominions on exprime les mêmes sentiments. Voici ce que le général Smuts déclarait dans un discours qu'il prononçait devant un auditoire du Sud-Africain :

"Les dominions ont en principe l'autorité et le pouvoir, non seulement par rapport à leurs questions domestiques mais aussi par rapport à leurs relations internationales avec l'étranger et... par rapport aux questions de paix ou de guerre qui peuvent les concerner. Si une guerre doit les concerner, c'est à eux de la déclarer ; s'il faut conclure une paix à laquelle ils sont intéressés, c'est à eux d'en signer le traité. Ils ont obtenu leur indépendance."

Cette modification de notre statut est maintenant sanctionnée par la loi internationale. En sus de ce que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a cité, je citerai l'International Law d'Oppenheim, troisième édition :

"Mais la situation des dominions autonomes a subi une modification fondamentale à la fin de la guerre universelle. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Sud-Africain et l'Inde furent non seulement représentés individuellement parmi la délégation de l'empire britannique à la conférence de la paix, mais devinrent aussi, côte à côte avec la Grande-Bretagne, membres originaires de la Société des Nations. Spécialement représentés à l'assemblée de la Société ils peuvent y voter indépendamment de la Grande-Bretagne. La Société des Nations n'est pas une simple union administrative... elle est la famille organisée des nations. Il n'y a donc aucun doute que l'admission de ces quatre possessions autonomes comme membres de la Société ne leur assure une position aux yeux de la loi internationale."

Toutes ces déclarations furent acceptées au Canada et ailleurs comme une reconnaissance d'un nouvel ordre de choses. Ce progrès dans notre développement constitutionnel est dû en grande partie aux efforts inlassables de sir Wilfrid Laurier, et de sir Robert Borden, qui était alors premier ministre du Canada ; et les chefs de son parti ont proclamé après lui ce progrès, dans cette Chambre, surtout quand il s'est agi de la ratification du traité de paix ou de la nomination d'un ambassadeur canadien à Washington.

En face de tous ces développements de nos droits constitutionnels, quand on nous dit et quand nous prétendons que nous sommes parvenus à l'état de nation dans la plus complète acception de ce mot ; que notre statut est parfaitement égal à celui de toute autre partie de l'empire britannique ; qu'il existe maintenant une association entre les différentes parties de l'empire, est-il possible que nous persistions dans la pratique de conclure au nom de la Grande-Bretagne nos conventions relatives à nos propres intérêts commerciaux, absolument étrangers à toute autre partie de l'empire ; que nous persistions à les faire signer par l'ambassadeur de l'Angleterre ou ratifier par la couronne sur l'avis du cabinet impérial ? Conserver une pareille pratique ce serait, suivant mon humble opinion, nous montrer absolument inconscients avec la position que le Canada occupe maintenant dans la famille des nations et dans la Société des Nations ; ce serait tenir une conduite incompatible avec le statut qui a été accordé au Canada ; ce serait faire un pas en arrière qui équivaldrait à une insulte envers ceux qui ont été les

Suite à la cinquième page

LA VIE PERDUE

Heureux qui sans r volte accepte bien sa vie,
Et vieillit doucement dans la vieille maison,
Libre de tout espoir, libre de toute envie,
N'ayant jamais chang  de coeur et d'horizon :

A force de les voir et de les reconnaître,
Pour leur seule pr sence il aime   son insu
Les choses et les gens qu'il voit de sa fen tre ;
Il poss de son r ve et n'en est pas d cu.

Quelquefois, il accueille et d'avance il pardonne ;
Il n'admet point en lui de voeu trop exigeant ;
Mais le peu de douceur que chaque jour lui donne
Suffit   le bercer de bien- tre indulgent.

Il se pla t en lui-m me au d clin des journ es ;
Et, tandis que le soir emplit le calme ciel,
Pour sauver le parfum des minutes fan es,
Son  me diligente en fait un peu de miel.

Jamais hors de son coeur nul sanglot ne s' br te ;
Et, dans un brusque adieu de tout ce qu'il r vait,
Il n'a jamais pleur  sur sa raison d truite ;
La douce qui tude habite   son chevet.

Il est heureux sans trouble et presque sans myst re,
Humble et r veusement jaloux de ce qu'il a...
Oh ! comme j' tais fait pour vivre sur la terre
L'inconscient bonheur d' tre n  celui-l  !

ANDR  RIVOIRE

LE SOIR, DE CINQ   SEPT

Le soir, de cinq   sept, dans les mille lueurs
Des boulevards o  l'air qu'on respire cr pite,
C'est vers le ciel une  me en fureur qui palpite
Et s'enflamme,  chauff e   toutes les sueurs :
C'est une patience   bout, comme un orage
Qui, couv  tout le jour,  clate ! un cri de rage
Etouff  depuis l'aube, entre les murs, au fond
Des cours, dans les bureaux o  p se le plafond
Sur les t tes et sous le toit vibrant des vitres
Des fabriques, parmi ce bruissement d' lytres
Que font en s'allumant les lampes...

O doux son

De la cloche disant la fin de la journ e,
Le pain gagn , la rue au loin illumin e
Par o  l'on s'en revient h tif   la maison !
Apr s ces po les, ces poussi res, l'odeur rance
Des machines glissant dans l'huile, la souffrance
Du revers de la main essuy e,   l'instant
O  l'on remet le pied sur l'asphalte, o  l'on tend
A la pluie, au vent froid qui la cingle, sa joue !
Joie alors, de marcher   grands pas dans la boue.
Et, coupant au plus court par quelque jardin noir
Fourmillant de lumi res derri re sa grille,
Qui donc n'a pas r v  que c'est l -bas l'espoir,
Je ne sais quel, l'espoir innombrable qui brille ?

FRANCOIS PORCHE.

LA CONVERSION DU MEUNIER

Notre meunier  tait un gourmand fi f  et un incorrigible ivrogne. Je l'ai vu, apr s un caf  copieusement arros  d'eau-de-vie, se remettre   table et engloutir un  norme boudin suivi d'une plat e de rago t. Sa capacit  pour le vin  galait son insatiable app tit. Figurez-vous un grand diable, dont la trogne au teint de brique s' clairait de deux petits yeux narquois, occup e en son centre par un nez volumineux, encadr  de favoris et d'oreilles longues et pointues. Il ressemblait   un  ne, non pas au pauvre Aliboron, humble et vivant de peu, mais un baudet vicieux dans lequel semble se cacher le faune antique.

Il avait accompagn  mon p re   la foire de Chamboulive pour y choisir un b lier et quelques brebis, afin de renouveler les  tables, car il  tait fin connaisseur quand il n' tait pas  berlu  par les fum es de la vign . Son ma tre l'avait men    l'h tel Ciblac toujours plein, et o  la patronne, dans ses cocottes rang es en bon ordre autour de l' tre sur la cendre chaude, cuisinait une fine ch re. Notre homme s'en  tait donn    coeur joie comme un "bourri" l ch  dans une belle plantation de choux. La matin e fut employ e   choisir le b tail, en marchander longtemps le prix avec force bourrades dans la main ; en fin   le marquer de couleur bleue. C' tait un m le jeune, aux cornes enroul es, flanqu  de quatre m res aux pattes fines sous une  paisse toison. Avec vigilance, n'ayant pas de chien, le meunier le conduisit   l'auberge et les rangea dans un coin de la cour, soigneusement isol s par une barri re mobile apr s leur avoir coup , pour les faire patienter, quelques pommes de terre dans du son.

Mon p re avait dit au bonhomme : "Mathieu, je remonte dans le bourg o  j'ai encore quelques personnes   voir et des courses urgentes. Pendant ce temps, vous aurez soin de donner son avoine   la jument et vous la ferez boire. Puis vous sortirez la voiture et harnacherez la b te de mani re que nous n'ayons plus qu'  partir quand je reviendrai. Vous savez qu'avec les moutons, nous ne pouvons aller qu'au pas, il nous faut bien tout notre temps. Donc, ne vous amusez pas, et que tout soit pr t   mon retour, dans une heure au plus tard."

Oui, c' tait bien parl  ; mais quand il rentra, ses affaires conclues, aucun ordre n'avait  t  ex cut . Mathieu avait, par hasard, retrouv  une vieille connaissance, fermier au Mazelaigue. On s' tait attabl  et on avait choqu  les verres : quelques minutes ! L'un avait offert la chopine, l'ami avait ripost  et, de bouteille en rasade, les deux comp res portaient la sant  de la femme et de chacun des enfants quand le ma tre p n tra dans la salle. Il avait explor  la cour et les remises, avait d couvert son tilbury emp tr  dans une rang e de jardini res, la jument le ventre vide, les moutons parqu s dans leur coin. Rien de fait. A la vue de son pro-

pri taire courrouc , Mathieu, qui glissait d j  dans une b ate ivresse se dressa en balbutant des excuses. D'ailleurs, pas de rem des. Autant lutter avec la pluie que de se raisonner le meunier, livr    sa passion. Il se leva cependant, en s'esuyant la bouche avec la manche de sa blouse ; il lui restait encore quelques lueurs de raison. Sans le perdre de vue, mon p re, pour payer la d pense rejoignit l'aubergiste qui, rendant la monnaie de ses poches  normes, jacassait au milieu des fermiers et des chate-lains pr ts   rentrer chez eux. Il y avait l  le vieux marquis d  la Vinadi re, gu tr , les jambes et la poitrine recouvertes d'un plastron en poil de ch vre qui lui donnait l'air de Robinson. "Je vous croyais parti ! dit-il   mon p re ; vous feriez bien de ne pas tarder, mon bon ami, car il me semble que nous aurons de l'orage. Je me h te pour ne pas me trouver dans mes bois au vilain moment. Au revoir, m re Ciblac, votre civet  tait excellent, je vous enverrai ma cuisini re   l' cole !" Et il se hissa p niblement sur sa monture que tenait le valet d' curie.

Il fallut longtemps pour ex cuter tous les pr paratifs de la mise en route. La jument n'en finissait pas de vider sa mesure d'avoine ; les b tes   laine semblaient accabl es ; le p re Mathieu, penaud, s'empressait sans oser lever la voix. Enfin, on fut dehors. Il faisait une de ces apr s-midi septembre o  le soleil rutilant m rit les raisins et n'a pas encore, par une conclusion retentissante, dit son dernier mot sur les chaleurs et les col res estivales. Le ciel  tait incandescent, d'un azur p le et aucun souffle ne passait sur la campagne immobile. La petite troupe filait, actionn e par le fouet et les coups de langues du villageois ; mon p re en voiture fermait la marche. Des nuages cuivr s, immobiles   l'horizon, amoncelaient des ballonnements pleins d'ombre et de reflets. On d passa le village du Mas ; c' tait maintenant la r gion montueuse et nue, qui aboutissait jusqu'au Col de l'Echine d'Ane, apr s quoi on redescendait vers les contr es habit es pour gagner les premi res maisons de la ville.

Mon p re se demandait, perplexe, s'il aurait le temps de les atteindre, car il savait cette solitude sans abri. Il interrogea l'espace ; de vagues et lointains murmures semblaient parcourir les champs, comme la marche d'une arm e   grande distance. Pas un oiseau ; le d sert commen ait. "A la garde de Dieu" se dit-il en continuant sa route. L'atmosph re  tait plus lourde ; les nu es s'acheminaient vers le z nith pouss es sans doute par un vent qu'on ne sentait pas. Arriv s au col de l'Echine d'Ane, il faisait juste assez jour pour distinguer le morne plateau h riss  de joncs et de boules de bruy re qui s' tendait entre des croupes d nud es o  pointaient quelques vagues bordures de pins.  tait-ce le perp tuel courant d'air ou le d but du mauvais temps. Une rafale le parcourait en sifflant comme une sir ne ; quelques grosses gouttes d'eau commen aient   tomber et un grondement profond pr luda derri re le massif des Mon diaires. Mon p re descendit rapidement, rangea l'attelage de c t , jetant sur le dos de la b te la couverture et le tablier du si ge. Il se h tait, car l'orage accourait au galop ; une trombe d'eau et de gr le s'abattit sur le petit groupe en m me temps que dans un fracas  tourdissant la foudre  clatait. Un trait de feu, parcourant l' tendue, alla frapper le plus haut sapin, qu'on entendit dans la tourmente craquer   coups pr cipit s pendant

MACHINE A SABLER

M' tant procur  une machine   sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre   faire ex cuter de me les confier, assurant d'avance, une  ti re satisfaction.
E. A. Gendron, 244 Cascades,
j. n. o.

BIERES
et
PORTERS **DOW**
POUR LES VISITES.

COTTAGE A VENDRE OU A LOUER

Joli cottage de 11 pi ces reconstruit en neuf, sur le boulevard Girouard, pr s de la propri t  de Mme Cooke.

Le plus beau site de la ville Terrain sur la rivi re avec quai en b ton. Chauffage central   l'eau chaude. Bain  lectricit .

Toutes les pi ces dures de chauss e avec planchers en bois dur. Parterre de 45 pi ds par 50 sur la fa ade, plant  d'arbres d'ornement Portique, porche et v randa spacieux avec vue sur la rivi re et le Parc C t .

Une occasion unique pour une famille d sirent avoir une tr s jolie r sidence   bonnes conditions.

jno

BUREAU et RESIDENCE

74 ST-DOMINIQUE

T l phone Bell 92

WILFRID AMYOT

REPRESENTANT DE LA

NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

Imperial

UNDERWRITES CORPORATION

Of Canada

Garantie par la plus ancienne compagnie d'assurance au monde

THE SUN INSURANCE OFFICE

Of London, England

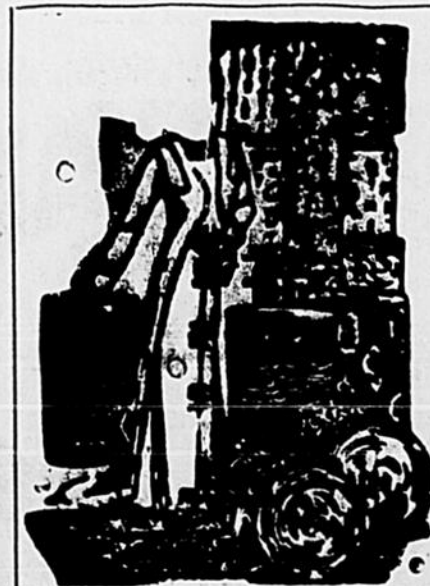
Protection contre les
ACCIDENTS ET LES MALADIES
ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.

ST-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveaut s

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d' toffes   Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE
Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or ganadis des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre d partement de Tapis et de Prelarts est reconnu comme  tant le plus consid rable en ville

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tou-laine de la marque "MAPLE LEAF" sup rieur   bout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilit .

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'  4 verges de large. Porti res, Rideaux Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

que la tête s'enflammait. Les deux hommes s'étaient réfugiés entre les roues sous la voiture, où retentissaient comme des pelletées de pierres; les moutons, resserrés, les têtes réunies, semblaient pétrifiés et la pauvre jument, stoïque, demeurait immobile sur ses pattes écartées comme des béquilles. "Maître nous sommes perdus!" balbutia le meunier, tremblant. Mon père ne répondit rien, car il sentait le reproche au bord de ses lèvres. Une heure de plus, il était rendu; et la tempête aurait pu balayer sans lui cette lande tragique où il se demandait, presque sidéré, s'ils n'allaient pas être emportés comme des fétus de paille! Combien dura cette vision infernale? Toute notion d'espace et d'heure semblait abolie dans ce désordre des éléments où on ne se voyait qu'à la lueur des éclairs. Des torrents passaient sous le véhicule, des plaques blanches de grêlons apparaissaient sur les bruyères. Était-on au cœur de l'hiver, au sommet de pics démesurés, ou dans quelque planète inconnue?

Nous attendions pendant ce temps, anxieux, mais en somme rassurés, car mon père, la prudence même, ne se laissait jamais surprendre. Ou bien il n'était pas parti, ou bien il s'était réfugié dans quelque grange. Et nous assistions terrifiés et presque admiratifs, à l'embrasement du ciel tout zébré de flamme où tourbillonnaient des feuilles et des branchages, avec parfois, la chute d'une ardoise ou d'une vitre donnant un son clair sur la basse continue du tonnerre. Toute la maison était sur pied, ma mère nerveuse et haletante, l'oreille au guet, parcourant les pièces. La servante avait rallumé dans l'âtre les tisons retirés du feu de la Saint-Jean. Je me souviendrai longtemps du livre illustré de caricatures que nous lisions dans cette veillée prolongée. Enfin, on crut pouvoir distinguer une diminution dans l'intensité du cyclone; les coups et les lueurs s'espaçaient; le lugubre ronflement s'était tu. Un poids s'écartait des poitrines. On allait à la recherche des gouttières qui crépitaient. Et bientôt on perçut le grincement d'une mécanique, le grelot d'un cheval et les roues d'une voiture qui descendait au pas. C'était eux! ruisselants, muets d'horreur, encore étourdis au sortir du chaos du monde. Des filets d'eau coulaient de la laine des moutons. On s'empressa; ma mère voulait offrir du vin chaud à ce pauvre meunier, silencieux contre son habitude. "Non! pas de vin! dit mon père; donne-lui du thé, ça le changera! Et qu'on lui prépare un lit!" Il n'osa pas faire la grimace devant ce breuvage incolore qu'il trouva sans goût. Il dormit comme un dieu. Mais le lendemain, il déclara, avec de grandes excuses à tous, dont on ne put arrêter le flot, qu'il ne boirait plus une goutte de vin. Il tint parole... puis, aux noces de sa troisième fille, on le cueillit sous la table et on l'emporta dans le fenil. Il n'avait pas bu depuis dix ans... Avouez que pour un serment d'ivrogne, ce n'était pas encore trop mal!

Robert-Delagrave.

DANGER A CONJURER

La négligence tue plus de monde que toutes les épidémies réunies. On néglige de soigner un commencement de rhume, donnant ainsi aux germes de la consommation toutes les facilités d'envahir l'organisme affaibli et de se multiplier avec une rapidité foudroyante. Que de soucis, que de dépenses, que de souffrances on s'éviterait si, au premier symptôme de rhume, on prenait quelques doses de Baume Rhumal, un remède qui ne compte que des succès à son actif et qui a sauvé des milliers d'existences menacées depuis bientôt trente ans qu'il a été mis sur le marché: c'est le spécifique du rhume—vous le trouverez chez votre pharmacien. 25c la bouteille.

LA Digestion Faible Due au Sang Pauvre

La digestion parfaite reviendra si le sang est rendu riche et rouge.

Il n'y a pas de tonique de l'estomac qui n'est pas en même temps un tonique pour toutes les autres parties de l'organisme, mais l'estomac dépend, comme tous les autres organes, du sang pour en retirer l'énergie.

Il ne peut y avoir de digestion parfaite à moins que vous ayez du sang riche et rouge. C'est une vérité scientifique. Alors, le moyen pour régler l'estomac c'est d'enrichir le sang.

La plus grande partie des remèdes pour l'estomac essaient de digérer vos aliments pour vous. Comme il est beaucoup mieux de régler l'estomac afin qu'il puisse remplir lui-même ses fonctions, tel que la nature l'avait prévu. Il n'y a aucun plaisir à manger des aliments digérés à l'avance. Régler votre estomac alors votre appétit et votre digestion sera bientôt normale.

Si votre digestion est faible et que votre sang est aqueux, ce dont vous avez besoin ce sont les Pilules Roses du Dr Williams pour restaurer la force de votre sang; de plus usez de discrétion dans le choix de votre régime et vos malaises d'estomac auront tôt fait de disparaître. Mme Charles La Rose, de Fruitland, Ont., souffrait gravement, et nous dit ce que les Pilules Roses du Dr Williams ont fait pour elle. Elle dit: — "Je souffrais horriblement de maux d'estomac. Le docteur appelait cela indigestion nerveuse. Tout ce que je mangeais me rendait misérable et je devins si faible et si épuisée que je pouvais à peine marcher. J'avais la plus grande partie du temps une douleur autour du cœur, et je dormais très mal. Je craignais de ne jamais redevenir en santé vu que les remèdes du médecin ne me soulageaient aucunement. Etant dans cet état grave, les Pilules Roses du Dr Williams me furent recommandées et je décidai de les essayer, et je peux véritablement déclarer qu'elles m'ont donné la sensation d'être une toute autre personne. Je ferai toujours les éloges de ce remède lorsque j'en aurai l'occasion car je crois vraiment qu'il n'y a rien qui puisse leur être comparé pour les dyspeptiques, ou à toute personne faible, nerveuse ou épuisée."

On peut se procurer ces pilules chez tout marchand de remèdes ou les obtenir par la poste à 50 centimes la boîte de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Rend facile la pâtisserie chez soi

ROYAL BAKING POWDER
Absolument Pure
La seule poudre-levain faite avec la crème de tartre Royale, extraite des grappes de raisin.
PAS D'ALUN, PAS DE PHOSPHATE DE CHAUX.

CHEMIN DE FER NATIONAL

Mouvements des trains
VERS L'EST

9.50 a. m. et 9.48 p. m. tous les jours pour Richmond, Sherbrooke et Portland; Québec [par le Pont] 9.50 a. m. excepté le dimanche, 9.48 p. m. tous les jours; 5.44 p. m. excepté le dimanche, pour Richmond, Sherbrooke et Island Pond Québec (par le pont.)

Les trains locaux venant de Montréal arrivent à 1.30 p. m. tous les jours et 6.45 p. m. excepté le dimanche

VERS L'OUEST

5.42 a. m., 5.28 p. m. tous les jours, 7.13 a. m., 10.40 a. m., 2.30 p. m. excepté le dimanche; 8.00 p. m. le dimanche seulement; Montréal et les gares intermédiaires.

Raccordements commodes à Montréal avec les trains pour Boston, New York, Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago (par l'International Limited)—le plus beau train du Canada), aussi pour Winnipeg et tous les endroits de l'Ouest Canadien.

On peut se procurer ici même, des billets directs; on peut aussi engager des lits et des fauteuils sans charge supplémentaire.

Pour billets et autres renseignements, s'adresser à Ernest O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise, ou à J. P. Lazure, chef de gare:

Dr H. BRETON

CHIRURGIEN DENTISTE

84 rue Mondor
Coin Cascades Tel. 116
ST-HYACINTHE
OUVERT LE SOIR
25m@25d

TERRAINS A VENDRE

Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à:
MADAME L. B. COUCKE,
368 rue Girouard.

Dr PAUL OSTIGUY

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES
du NEZ et de la GORGE
255 rue Sherbrooke Est,
Tel. EST 5684 Montréal.

MORIN & MORIN

Notaires
et
AGENTS D'ASSURANCES

Syndic autorisé en vertu de la loi des faillites
159 rue Girouard
SAINT-HYACINTHE
René Morin Henr Morin

LOGEMENT A LOUER

Un très beau logement, 8 appartements avec système de chauffage et muni de toutes les améliorations modernes, et pourvu aussi d'un garage, à La Providence, No 74 rue St-Pierre, ancienne maison de M. Racicot. Pour informations, s'adresser à J. A. Bélanger, 3 rue du Palais, ou 74, St-Pierre, La Providence.

jno



Tel. 682

Dr J. O. POULIOT

Chirurgien Dentiste

Ouvert le soir, les mardis, mercredis et vendredis.

3 rue du Palais - en face du Parc
ST-HYACINTHE

18m '24



"Je viens vous donner un témoignage qui n'a pas été sollicité. Jusqu'ici, j'avais un profond mépris pour tous les remèdes brevetés, en particulier pour les soi-disant liniments. Un jour de l'automne dernier, après avoir patissé toute la journée dans la boue, je ressentis de vives douleurs aux jambes et naturellement, en homme dont l'état physique a toujours été parfait, je me plaignais plutôt bruyamment. Ma brave petite femme me dit: 'Je vais te frotter avec du liniment.' 'C'est bon,' répondis-je pour lui faire plaisir. Là-dessus, elle revient avec une bouteille de Minard et se met à l'oeuvre. Croyez-moi, en quelques minutes la douleur avait disparu et vous pouvez dire bien haut que je fais cet aveu. 18F



J. S. Beaudet

Notaire.

Argent à prêter, — Assurances,
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE F. O.
-6-19

"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à
St-Hyacinthe tous les vendredis
au No 173 rue Girouard, par
l'Imprimerie Yamaska
ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis,
par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada..... 1.00
3c LE NUMERO

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré marchands de journaux.

Bureau à St-Hyacinthe 9 RUE ST-DENIS
Tél. Bell 141
Bureau à Montréal ch. 55, 97 ST-JACQUES
Tél. Main 556

Phaneuf & Poirier

AVOCATS

MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis.

GRAND CHOIX DE

Tapis, Prêlarts, Portières
et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

**ENCOURAGEONS
LES NOTRES**

INCONTESTABLEMENT
LE REINE DES BIERES

**MOUSSEUSE NUTRITIVE
STIMULANTE**

DEMANDEZ-LA PARTOUT

Le Porter Champlain

EST
RECONNU

COMME LE MEILLEUR
RECONSTITUANT

LA BRASSERIE CHAMPLAIN LIMITEE
QUEBEC

Abonnez vous au "Clairon" le véritable organe libéral.

EN VENTE A NOTRE BUREAU

DIVERSES FORMULES A L'USAGE des
AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS.

Pancartes de tous Genres
SUR PAPIER ET SUR CARTON

Feuilles de Rôles, Blancs de Listelectorale
et Autres Formules pour Rayer
ou Ajouter les Noms de la liste Electorale.

Salle pour Parties de Cartes, Sauteries, Soirées de Familles,

Enterrement de Vie de Garçon, Etc

A LOUER A LA SOIREE

Usage du Piano, Phonographe, Etc., Inklus dans
le Prix de Location

CLUB MONTCALM,

181 CASCADES
S'ADRESSER au gérant M. Bernard BOUCHARD ou
à M. R. CLAPIN, président.

DISCOURS DE M. RENE MORIN M. P.

Suite de la 1ère page

protagonistes de notre progrès constitutionnel et à une dérogation à notre dignité nationale. Nous sommes entrés dans la Société des Nations par l'entremise de nos représentants distincts qui avaient droit de voter indépendamment de ceux de l'Angleterre et même dans un sens contraire à eux.

C'est une position dans laquelle nous nous trouvons nécessairement, parce que s'il en était autrement, en accordant aux dominions un statut distinct dans la Société les autres nations se seraient tout simplement trouvées à accorder à l'Angleterre le droit d'avoir, à l'assemblée, quatre fois autant de délégués que tout autre membre de la Société, et il n'est pas à présumer que ce fût leur intention d'agir ainsi.

Si, après avoir assumé ce rang, il nous faut dans nos relations diplomatiques avec les autres pays, dans des matières qui concernent exclusivement le Canada, agir comme si nous étions en tutelle, paraître seulement accompagnés de notre tuteur et n'être liés par nos marchés que s'ils sont faits avec l'autorisation de la mère-patrie et signés par un délégué impérial distinct de l'envoyé diplomatique canadien, est-il une seule nation qui ne pensera que le Canada est entré dans la Société des Nations sous de fausses représentations et à la seule fin d'augmenter la représentation britannique? Puisque nous avons consenti à entrer dans la Société des Nations, nous sommes tenus d'agir comme si nous jouissions d'une complète liberté diplomatique et nous devons nous débarrasser de toutes les formalités qui impliqueraient un état de subordination et de dépendance. Nous sommes associés au commonwealth des nations britanniques, mais cela ne doit pas nous empêcher d'agir conformément à nos propres vues et seulement par rapport aux questions qui ne concernent que nous seuls.

Nous pouvons tenir le gouvernement impérial au courant de nos relations étrangères; nous pouvons, et devons nous abstenir de faire quoi que ce soit qui pourrait nuire à nos associés, nous pouvons, et nous devons rechercher l'avis du cabinet impérial sur toutes questions qui intéressent l'empire en général, mais ce sont là des choses à régler entre nous.

Dans nos relations avec l'étranger, quand seul l'intérêt du Canada est en jeu, nous devons agir de notre propre chef, sans recours à aucun tuteur ou gardien, en vertu des pouvoirs qui découlent directement de la couronne et sur l'avis du cabinet ou du parlement canadiens. Agir autrement serait admettre un état de sujétion incompatible avec le rang que nous occupons maintenant dans la Société des Nations.

Depuis l'institution de la Société des Nations le Canada s'est efforcé de se maintenir au rang qu'il occupe maintenant. Les dominions n'ont pas été invités à la conférence des armements, qui eut lieu à Washington au mois de novembre 1921. Le gouvernement britannique avait décidé de nommer des représentants des dominions et il était sur le point de nommer les représentants désignés par les premiers ministres des dominions quand le général Smuts protesta contre cette procédure dans un télégramme adressé au premier ministre du Canada le 19 octobre 1921, dans lequel il disait:

"L'opposition manifestée au Congrès contre notre faculté de voter indépendamment à la Société des Nations menace directement le nouveau statut des dominions. C'est la première grande conférence internationale depuis la conférence de Paris, et, si les dominions intéressés envoient des représentants sans y être invités, cela créera un mauvais précédent et le statut des dominions en souffrira. Si nous nous affirmons maintenant et si l'Amérique finit par reconnaître notre statut international, la bataille sera définitivement gagnée."

Il adressa une copie de ce télégramme au premier ministre britannique Lloyd George, qui admit le bien-fondé de cette attitude dans un télégramme adressé au premier ministre canadien le 21 octobre 1921, et dans lequel il dit:

"Je partage complètement, bien entendu, son opinion (celle de M. Smuts) que les représentants des dominions doivent avoir le même statut qu'à la conférence de Paris."

A ce message M. Meighen répondit le 27 octobre 1921: "Il est essentiel que les représentants des dominions aient le même statut qu'à la conférence de Paris et que ce statut ne soit pas compromis par la manière d'agir à la conférence de Washington."

(Suite au prochain numéro)

Belles Courses à St-Hyacinthe

Dimanche après-midi, au parc Laframboise, avaient lieu de grandes courses de chevaux qui avaient attiré un grand nombre d'amateurs dans ce genre de sport.

M. Jean-Marie Landry, de Québec, était le starter et ses décisions ont donné entière satisfaction aux intéressés. Nous donnons ci-après, la liste des chevaux qui ont pris part aux courses.

Classe 2.13 :

Belly Sunday, Bégin Québec.	1 2 4 4 3
The Savoy, F. X. Jobin, Québec.	2 3 2 3
Vanola, Moreau, Montréal.	3 1 3 1 I
Dr Kilbourn, J. Cauchon Québec.	4 4 1 2 2
Moska Do Way, G. Gauthier Farnham.	5 5 5 retiré.

Temps: 2.18 1—2
Classe 2.20 :

Alvia C., F. X. Jobin, Québec.	6 4 7
B. Garome, Larochelle, N.-D. Stanbridge	2 3 1 4 1
J. O. T., J. Cauchon, Québec.	1 0 2 3 3

Guy Dennis, J. Cartier, St-Guillaume.	4 2 3 1 2
Man Brino Peter, Dr Elie Drummond.	3 8 5
Hall Perkin, Papillon St-Ours.	7 7 8
The Buick, St-Jacques St-Hyacinthe.	9 8 9
Gwen Direct, Eugène Flikotte, St-Hyacinthe.	10 9

Retiré par accident

Monty Rench, Surprenant, Farnham.	5 5 4
Dr Hale, Gauthier, Holyoke, Mass.	8 1 6 2 4

Temps: 2.19 1—2 minutes.
Classe de 2.30:

Mud Ridge, C. O. Ponton St Guillaume.	3 3 4 3
Duck, Cartier, St-Antoine.	4 4 3 4
Billy Kilburn, Moreau, Montréal.	1 1 1

Dead heat

St-Philip Mac W. Dupuis Laprairie.	2 2 2
Temps: 2.29 1—2	

PACIFIQUE CANADIEN
HORAIRE DES TRAINS

Heure Solaire
TOUS LES JOURS EXCEPTE LE DIMANCHE

Train 262 laisse St-Hyacinthe à 7.57 a. m. arrive à Montréal à 11.10 a. m.—Train 264 laisse St-Hyacinthe à 2.47 p. m. arrive à Montréal à 5.50 p. m.—Train 261 laisse Montréal à 9.05 a. m. arrive à St-Hyacinthe à 11.25 a. m.—Train 263 laisse Montréal à 3.10 p. m. arrive à St-Hyacinthe à 5.40 p. m.

Raccordement direct à Farnham pour les Etats-Unis ou Provinces Maritimes. Service "Dominion Express" sur tous ces trains.

Pour billets ou autres informations s'adresser à J. E. MORIN, agent, même bureau que Dominion Express et C. P. R. Telegraph coin Laframboise et Dessaulles, St-Hyacinthe, Qué.

Annoncez dans le "Clairon"

Carnaval Sportif

Après la fête du 2 juillet et les grandes courses de dimanche dernier on annonce, pour le dimanche, 29 juillet, une autre grande journée d'amusements: un carnaval sportif au parc Laframboise.

Le carnaval commencera à 1.30 heure de l'après-midi. Son programme est très varié et ne manquera certes pas d'amuser grandement le nombreux public qui y assistera. Ce que nous connaissons déjà du programme de cette journée, c'est qu'il y aura concert par la fanfare, grande partie de baseball et un superbe programme de boxe. Il y aura aussi des courses à pied, saut en hauteur et en longueur, lancement du poids et de la balle, etc. De magnifiques prix seront distribués aux gagnants de chacun des concours.

L'organisation de ce carnaval est parfaite, et nul doute qu'il remportera un très grand succès.

L'Auto-Club

Les membres de l'Auto-Club apprendront avec plaisir que la route St-Hyacinthe-Rougemont sera complètement terminée pour le 1er août et qu'en même temps la route entre Rougemont et Marieville sera définitivement ouverte à la circulation.

Vers cette date les automobilistes pourront aller à Montréal par la nouvelle route et éviter ainsi la traverse de Beloeil.

Bonne Transaction

M. J. L. Dubois de St-Dominique vient d'acquérir la manufacture de St-Pie "International Ltée." Nous espérons que le nouveau propriétaire mettra en opération sous peu cette manufacture, et qu'elle lui donnera de bons résultats.

RECTIFICATION

A Propos de la Compagnie Hydraulique de Portneuf (Incorporée)

Dans l'annonce intitulée L'INDUSTRIE HYDRO-ELECTRIQUE, que nous avons publiée dans notre avant dernier numéro sous la signature de Versailles-Vidraire-Boullais, (limitée), il était dit que l'emprunt de la Compagnie hydraulique de Portneuf (Incorporée) était de \$370,000. C'est \$300,000, qu'il aurait fallu lire. La rectification s'impose, puisque la maison Versailles-Vidraire-Boullais (limitée) a tenu à limiter l'emprunt à la moitié de la valeur des biens engagés.

Vente par Encan

PROPRIETE DE M. REMI DERMARIS

Rue Trudeau, 57 1/2 pieds de front par 66 pieds de profondeur, moitié nord-est du No. 704-35, bâtée d'une maison à deux logements de six pièces chaque et écurie et remises.
Cette propriété sera vendue à l'enchère, MARDI, le SEPT AOUT 1923, à onze heures du matin, sur les lieux.
Pour les conditions s'adresser aux notaires soussignés.
St-Hyacinthe, le 23 Juillet 1923
MORIN & MORIN, Notaires.
20 27 et 3a

SERVANTE DEMANDEE

On demande une servante. S'adresser chez M. St-Jacques, 323 rue Girouard.

Bonne Transaction

M. J. L. Dubois de St-Dominique vient d'acquérir la manufacture de St-Pie "International Ltée." Nous espérons que le nouveau propriétaire mettra en opération sous peu cette manufacture, et qu'elle lui donnera de bons résultats.

RECTIFICATION

A Propos de la Compagnie Hydraulique de Portneuf (Incorporée)

Dans l'annonce intitulée L'INDUSTRIE HYDRO-ELECTRIQUE, que nous avons publiée dans notre avant dernier numéro sous la signature de Versailles-Vidraire-Boullais, (limitée), il était dit que l'emprunt de la Compagnie hydraulique de Portneuf (Incorporée) était de \$370,000. C'est \$300,000, qu'il aurait fallu lire. La rectification s'impose, puisque la maison Versailles-Vidraire-Boullais (limitée) a tenu à limiter l'emprunt à la moitié de la valeur des biens engagés.

Bouurre et Fromage

Samedi dernier, à l'enchère, on a vendu 150 boîtes de beurre à 28 cts la livre, et 525 meules de fromage à 16 1/2 cents la livre.

Personnel

Mlles Rachel et Cécile Chenette filles de M. Arthur Chenette, de la maison Casavant & Frère, sont parties en vacance à Montréal et à Trois-Rivières, chez leur oncle M. Emile Berthiaume.

Capital Autorisé: \$2,000,000.00 **Emis: \$600,000.00 à 105%**

La Banque Rurale

LE Prospectus vous a mis au courant du but des promoteurs; comprenant dividendes pour les actionnaires, facilités et avantages aux clients, surtout aux cultivateurs, limite des avances à un seul client, pas d'escompte aux directeurs, division des risques, la banque pour le petit commerce, pour la petite industrie et la préférence aux cultivateurs; c.a.d. si quelque fois il y a des pertes, elles seront légères. N'oubliez pas que les actions de banques sont rémunératives. Il existe 17 banques au Canada, toutes elles paient des dividendes. Une paie 16%, une 14%, huit 12%, deux 10%, une 9%, une 8%, deux 7%, une 6%. La loi des banques qui devient de plus en plus sévère, la surveillance du Gouvernement et un bon choix de directeurs sans être des garanties absolues doivent être considérées comme offrant une garantie presque parfaite. Souscrivez au "Fonds Capital" de "La Banque Rurale" vous y trouverez profit. Adressez-vous à un des soussignés qui sur votre demande vous enverra une formule à signer. Ces actions sont payables en 9 versements, le 1er de 25% après un mois d'avis et les autres de 10% un mois entre chaque, ce sont des paiements rendus faciles par le temps accordé pour les faire.

- HONORABLE J.-E. CARON, *bâtisse du Parlement, Québec.*
- ADHÉMAR GAGNON, *72, rue Ste-Ursule, Québec.*
- JOSEPH SIROIS, N.P., *21, rue Couillard, Québec.*
- LOUIS LÉTOURNEAU, M.P.P. *23, rue Varenne, Québec.*
- C.-J. LOCKWELL, *21, rue St-Pierre, Québec.*
- ARSÈNE DENIS, *Joliette.*
- N. LAVOIE, *140, rue St-Pierre, Québec.*

LA BANQUE RURALE

ETAT CIVIL

Cathédrale

MARIAGES

Juil. 16—Entre Arthur Gadbois, veuf de Délima Dupré, et Rosa-Alma Morin, fille de feu Edmond Morin et de Joséphine Provençal, tous deux de cette ville.

" 16—Entre Alfred Pelletier, de St-Joseph d'Yamaska, fils de Napoléon Pelletier et de feu Délima Bélair, et Antoinette Côté, fille de Pierre Côté et de Cordélie Lussier, de cette ville.

" 17—Entre Charles-Auguste Viger, fils de J. A. Viger, médecin, et de Marie-Louise Lapierre, et Marguerite Matte, fille de Elzéar Matte et de Odile Bourget, tous deux de cette ville.

Paroisse Notre-Dame

BAPTEMES

Juil. 16—Marie, Françoise, Yvette, fille de Téléphore LaJeunesse et de Marianne Chagnon. Parrain et marraine, Paul Martel et Léa Chagnon.

" 16—Marie, Rose-de-Lima, fille de Antonio Malo et de Virginie Martin. Parrain et marraine, Alphonse Martin et Rose-de-Lima Fournier.

MARIAGES

Juil. 18—Entre Théophile Belville, de St-Charles sur Richelieu, fils de Aristide Belville et de Alma McDuff, et Marie-Jeanne Fonteneau, fille de Stanislas Fonteneau et de Malonie Alix, de cette ville.

" 18—Entre Carmélus Desmarais, de La Présentation, fils de Rémi Desmarais et de Alma Boulais, et Albina Phaneuf, fille de Elzéar Phaneuf et de Clara Cordeau, de cette ville.

L'AFFAIRE BOISSEAU

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, les procureurs d'Armand Boisseau, mardi de la semaine dernière, présentèrent une requête d'habeas corpus devant l'honorable juge E.-Fabre Surveyer qui accorda l'émanation du dit bref, qui était rapportable immédiatement le jeudi, mais qui n'a été rapporté que lundi dernier, pour la raison que l'honorable juge Surveyer s'était recusé avant l'audition des plaidoiries relativement à ce bref.

Lundi dernier, l'affaire est venue devant l'honorable juge Desaulniers, qui a, pour les raisons mentionnées dans son jugement que nous publions ci-après, suspendu les effets du mandat de détention contre Boisseau jusqu'au jour où il commencera à purger les deux sentences rendues contre lui par le magistrat Marchand.

Voici le jugement qu'a rendu le juge Desaulniers :

Le 11 novembre dernier, le requérant a été condamné par l'honorable juge Marchand, sur deux affaires, à deux ans de pénitencier sur chaque affaire.

Il a déclaré que les sentences seraient purgées concurremment.

A la suite de ce jugement, un appel a été logé, et il est encore SUB JUDICE.

Après avoir subi un échec devant la Cour du Banc du Roi, l'affaire a été soumise à la Cour Suprême.

Dernièrement, le six juillet, si ma mémoire ne fait pas défaut, l'honorable juge Martineau, sur une accusation portée contre le requérant, et après un verdict rendu par les jurés, a condamné le requérant à deux ans et six mois de pénitencier, et a déclaré dans sa sentence, qu'il entendait que le prisonnier ou requérant purge sa sentence concurremment avec les sentences rendues auparavant et auxquelles je faisais allusion tout à l'heure.

Le greffier de la Couronne du district de St-Hyacinthe a émis un mandat d'emprisonnement en conformité au jugement rendu par l'honorable juge Martineau.

En vertu de ce mandat, le requérant a été envoyé au Pénitencier de St-Vincent de Paul, et là, il est détenu depuis quelques jours.

On a demandé, par Habeas Corpus, qu'il soit libéré.

On allègue, entre autres choses, que le jugement de l'honorable juge Marchand ne peut pas, en toute justice, être exécuté maintenant parce que, sur les premières sentences rendues contre lui, le requérant n'a pas encore commencé à les purger.

Il était dans l'esprit de l'honorable juge Martineau que le requérant puisse purger sa sentence concurremment avec celles prononcées précédemment.

On me demande d'annuler, de casser et de mettre de côté le certificat d'emprisonnement.

Je n'ai pas à savoir si j'ai juridiction pour casser et annuler le certificat d'emprisonnement. Je n'ai qu'à savoir si on exécute légalement le jugement rendu par l'honorable juge Martineau.

Après avoir entendu ce matin les plaidoiries des savants avocats j'en suis arrivé à la conclusion que le jugement de M. le juge Martineau ne peut être exécuté que concurremment avec l'exécution du jugement rendu précédemment par l'honorable juge Marchand.

Si la Cour Suprême garde devant elle pendant six mois, neuf mois un an et un jour même, et qu'à un moment donné, le requérant soit obligé de subir une peine plus forte que celle qui lui avait été imposée, dans l'esprit du magistrat et du juge qui l'ont condamné, ce n'est pas juste et les fins de la justice ne sont pas rendues si, en n'accordant pas l'Habeas Corpus, j'expose le requérant à subir une peine plus forte que celle que les juges ont voulu lui imposer.

Sans casser ni annuler le mandat du greffier de la Couronne, je suspende les effets du mandat jusqu'au jour où le requérant commencera à purger les deux sentences rendues par le magistrat Marchand.

N'empêche que Boisseau a dû reprendre immédiatement le chemin du pénitencier, le procureur général étant intervenu, et le préfet du pénitencier, sur conseils de son avocat, ayant refusé de mettre le prisonnier en liberté.

Un autre bref d'habeas corpus fut aussitôt présenté par l'ex-juge Bazin, un des avocats de Boisseau, qui fut accordé par l'honorable juge Létourneau et retournable jeudi matin, à dix heures de l'avant-

midi. Jeudi matin, l'affaire n'eut pas de suite, parce que d'autres procédures avaient été prises et que Boisseau avait été remis en liberté sous un cautionnement de \$5000. Boisseau, en effet, malgré le refus d'appel de l'honorable juge Martineau, porte sa cause en appel, et elle sera entendue l'automne prochain.

Nouvel Agent

Cette semaine, M. J. A. Côté, représentant de la Willys-Overland Limited, était de passage à Saint-Hyacinthe dans le but d'assurer à sa compagnie les services d'un agent avantageusement connu, compétent et actif. Il eut vite trouvé son homme dans la personne de M. René Ducharme, commerçant de notre ville, qui est aussi agent d'automobiles depuis déjà plusieurs années.

Certes, M. René Ducharme est une très heureuse acquisition pour la Willys-Overland, car outre qu'il jouit d'une très bonne renommée comme commerçant, il est aussi connu pour être un homme probe, honnête, très actif, et qui s'y connaît dans les marques des meilleures machines automobiles sur le marché. De plus, ses rapports avec le public, comme commerçant, le tiennent en relations constantes avec un très grand nombre de clients un peu partout, et nous avons l'assurance qu'il saura les intéresser aux affaires de la Willys-Overland comme il a su les intéresser fructueusement aux siennes. propres. La Willys-Overland peut être assurée qu'en confiant une de ses agences à M. René Ducharme, elle s'est ouvert un marché dans notre région qui aura du succès.

Et, d'ailleurs, M. Ducharme, en offrant en vente les machines de la Willys-Overland, aura une tâche d'autant plus facile que ces machines se recommandent par elles-mêmes, que le public les connaît comme étant de fabrication canadienne, manufacturées à Toronto, par des ouvriers canadiens et pour les canadiens, et que tout le monde est disposé à encourager surtout et avant tout les industries canadiennes.

Nous félicitons la Willys-Overland dans son choix d'un nouvel agent, et nous souhaitons à M. Ducharme des affaires prospères.

Elu Commissaire

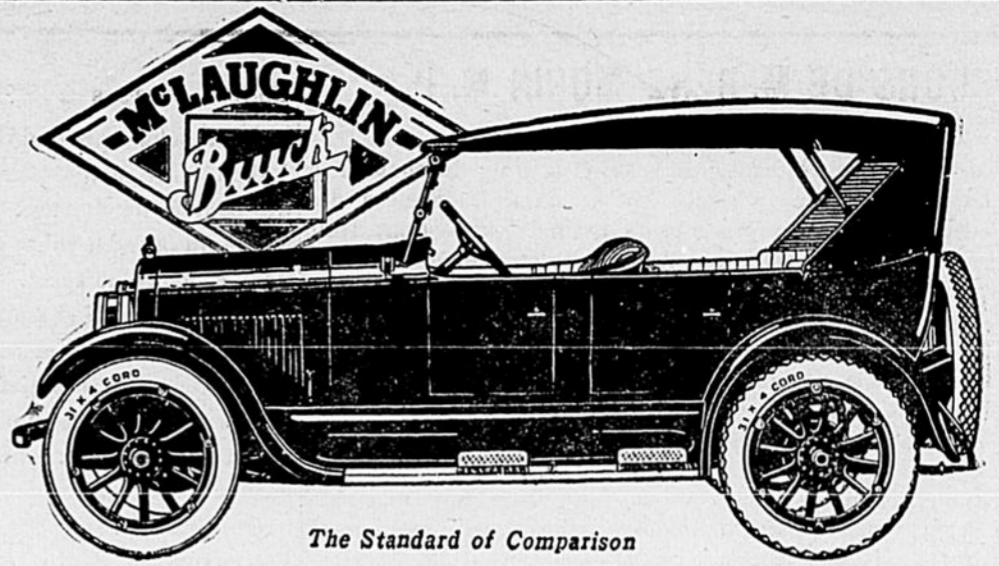
A une élection de commissaires qui eut lieu au village de St-Joseph, cette semaine, M. Ovilu Lussignan, employé du C. P. R., a été élu contre M. Louis Rivet, ex-président de la commission scolaire, par une majorité de dix votes. Soixante-seize contribuables ont enregistré leurs votes.

A VENDRE

Bonne boutique de cordonnerie à vendre, comprenant tout ce qu'il faut pour réparer et faire les chaussures. Cette boutique est vendue pour cause de départ. S'adresser au No 64, rue Cascades, St-Hyacinthe.

20 27 j 3a

"DOW"
LA BIÈRE DU
CONNAISSEUR



The Standard of Comparison

**ECONOMIQUE
CONFORTABLE**

**SUR
MAGNIFIQUE**

Le Tourisme "Master-Four" Modèle 23-35 Spécial

Le Tourisme "Master-Four" McLaughlin-Buick est bien lui-même sa meilleure annonce. La vente de chaque char nous fait un nouvel ami. Ses commodités générales et sa sécurité le font apprécier continuellement par ses acheteurs.

Une inspection soignée de sa construction, son fini et son équipement, et une comparaison avec les autres chars de son prix, convaincront n'importe quel acheteur de sa valeur exceptionnelle. Mais sa valeur ne s'en tient pas là—elle établit des records continuels tant au coût minimum de son opération que celui de ses réparations.

C'est un char qui est toujours prêt au service. Il a fait preuve de sa sécurité dans les conditions les plus difficiles par tout le pays. Il a des lignes magnifiques et gracieuses, et il ne laisse rien à désirer en ce qui concerne l'aisance du voyage et la facilité d'opération, comme d'ailleurs une course dans ce char vous persuadera immédiatement.

L'équipement régulier comprend de massifs garde-boue arrondis, des lampes d'avant et de côté modèle tambour, pare-chocs, lampe arrière et signal "Stop" combinés, plaques de protection, serrure sur la transmission, etc.

La Ligne McLaughlin-Buick Comporte 15 Différents Modèles

MAGNUELO
ST-HYACINTHE, P. Q.

MCLAUGHLIN-BUICK

**JOUISEZ DE SON
CONFORT EN
LE PAYANT**

\$10



Notre mode de paiements partiels supprime les retards, pas n'est besoin d'amasser une forte somme pour le premier paiement. Une mise de \$10. installe dans votre cuisine un POELE ELECTRIQUE, avec tout son confort et tous ses avantages. Pourquoi différer ?

Sans tarder, procurez-vous un POELE ELECTRIQUE

Notre représentant vous démontrera sa facilité de fonctionnement, son économie de combustible et de temps, sans compter les ennuis dont il vous débarrasse. Vous ne sauriez faire un meilleur usage d'un dix piastres.

Nous allouons pour les vieux poêles à combustible. Informez-vous-en.

Southern Canada Power Company Limited